

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions	548

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2,
- VU** le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** l'annexe V du régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants, L4252-1 et suivants
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2, L216-11, L711-17 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,

- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant la stratégie régionale de la Culture Scientifique Technique et Industrielle,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022, notamment son programme 548 « Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « Exp'R »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif de « chaires régionales d'application »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant la convention type relative au soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant la convention type relative aux projets de recherche du Cancéropôle Grand Ouest,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021 attribuant aux sociétés TRUST'ING et VISAGE &JOBS une subvention d'un montant de 1 500 € chacune dans le cadre du dispositif Exp'R,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

Objectif 7 : Promouvoir le développement de collaborations publiques-privées

Mesure 16. Rapprocher les innovateurs privés et les innovateurs publics

Mise en œuvre du dispositif « Exp R » pour 2020-2021- Régularisation de deux dossiers

ANNULE

le dossier 2021_16122 relatif à la société TRUST'ING,

ATTRIBUE

la subvention relative au dossier 2021_16276 (n°PDZ 00154157) à la société VISAGE SCIENCE TECHNOLOGY en lieu et place de VISAGÉ&JOBS.

Mesure 18. Constituer des équipes publiques privées pérennes

Dispositif de chaires régionales d'application : soutien au projet « SENSICHEM» portée par l'Université d'Angers

ATTRIBUE

à l'Université d'Angers une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 €, sur une dépense subventionnable de 180 000 € HT, en soutien à la chaire « SENSICHEM »,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 1,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

Objectif 8 : Faire de la région Pays de la Loire un territoire d'expérimentation pour relever les défis sociétaux

Mesure 20. Projets "territoires d'expérimentation" : partir des enjeux sociétaux des territoires de la Région pour stimuler la recherche de solutions innovantes

Soutien au réseau interrégional et aux projets des plateformes 2021 de Biogeuouest

ATTRIBUE

un montant total de subventions de fonctionnement de 365 000 € sur un montant subventionnable de 365 000 € HT selon la répartition précisée en annexe 2,

AFFECTE

les autorisations d'engagement correspondantes,

AUTORISE

les modalités de versement suivantes :

- avance de 50% à la notification de l'arrêté,
- solde sur présentation d'un rapport d'activité et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées signé par l'agent comptable,
- prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022.

Cancéropôle Grand Ouest - soutien aux projets de recherche 2021

APPROUVE

le soutien régional à deux projets de recherche de l'appel d'offres interne du Cancéropôle Grand Ouest 2021,

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 277 548 € en investissement sur un montant subventionnable de 298 184 € HT suivant la répartition figurant en annexe 3,

AFFECTE

les autorisations de programme correspondantes,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022,

AUTORISE

la dérogation à l'article 5.b des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 21 mai 2021.

Actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

« Printemps des Exposciences » 2022 et 2024 en Pays de la Loire - Exposciences Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 50 000 € sur une dépense subventionnable de 173 250 € TTC à l'association Exposcience Pays de la Loire pour l'organisation des manifestations « Printemps des Exposciences » sur la période 2022-2024,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022,

AUTORISE

la dérogation à l'article 5.a des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021 pour porter à 4 ans la durée de validité de l'aide,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 21 mai 2021.

Forum régional sciences - société

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 13 000 € sur une dépense subventionnable de 13 000 € TTC à Nantes Université pour l'organisation du Forum régional sciences - société 2022 à Nantes.

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er décembre 2021,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 21 mai 2021.

Actions 2022 « Objectif Sciences » et « Trophées de la Robotique à Angers » - Planète Sciences Sarthe

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de fonctionnement de 4 000 € à Planète Sciences Sarthe à La Ferté Bernard pour les actions 2022 « Objectif sciences » et « Les Trophées de la Robotique à Angers »,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2022,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 21 mai 2021.

Soutien aux manifestations scientifiques de grande envergure

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 200 000 € HTR, à l'IMT Atlantique pour l'organisation de la conférence internationale « manufacturing modelling, management and control (MIM 2022) » qui se déroulera à la Cité des Congrès de Nantes du 22 au 24 juin 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

un début d'éligibilité des dépenses au 1er octobre 2021,

AUTORISE

les modalités de versement suivantes :

- avance de 50% à la notification de l'arrêté,
- solde sur présentation d'un bilan financier en dépenses et en recettes accompagné d'un état récapitulatif des dépenses acquittées. Ces documents devront être signés par le comptable public.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstention : Eléonore REVEL

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs